

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20231019_P_111
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention de prestations avec Emie LESTATAIRE, intervenante en Terre dans le cadre de 5 séances de découverte prévues à La Crèche Croq'Malice à Saint-Ferréol-d'Auroure.

Le Président,

N° 20231019_P_111

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Emie LESTATAIRE
47 rue Nationale
43140 Saint-Didier-en-Velay

N° SIRET : 510 965 361 00031

Pour l'organisation de 5 séances de découverte.

Dates et lieu :

A partir du 23 octobre 2023 jusqu'à fin décembre 2023 à La Crèche Croq'Malice à Saint-Ferréol-d'Auroure

Public concerné :

Enfants de 6 mois à 2 ans.

Montant : 600.00 € TTC (pour les 5 séances comprenant frais de déplacement et achat de fournitures).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 octobre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20231019-20231019_P_111-AU
Reçu le 07/11/2023

